

Saint-Nazaire, le 25 mars 2020

A l'attention de Mesdames MAHE et CAUCHIE  
Présidentes du Comité Technique

Mesdames les Présidentes,

Les représentants du personnel de l'organisation syndicale CGT siégeant au Comité Technique (CT) vous sollicitent à propos de la situation sanitaire actuelle et de ses conséquences sur les organisations de travail à la ville de Saint-Nazaire :

- les stagiaires qui ont leur fin de stage pendant la durée de confinement, seront-ils titularisés ou la période de stage sera-t-elle prorogée ?
- les CDD qui se termineront pendant la période de confinement seront-ils prorogés ?
- nous vous demandons que soient reconnus en accident de service tout agent qui a ou aura contracté cette maladie dans le cadre de son travail, qu'il soit fonctionnaire ou agent contractuel
- nous vous demandons l'octroi d'une prime exceptionnelle pour tous les personnels qui continuent d'exercer leurs missions de service public également qu'ils soient fonctionnaires titulaires ou agents contractuels.
- les agents qui restent aux contacts des enfants et des personnes âgé-e-s, sont-ils équipé-e-s de moyen de protection ?
- Qu'en est-il des agents qui devaient prendre leurs fonctions en Mars/ début Avril? Les commissions de recrutement sont suspendues, cela aura-t-il un impact sur les dates de prise de fonction (ex: un recrutement de prof de guitare a été lancé pour la rentrée de Septembre, l'annonce est parue le mois. La commission de recrutement va être reportée... donc si le choix se fait sur un agent mutable, pourra -t-il donner ses 3 mois de préavis pour être là en Septembre?).
- Questions sur les congés : les reports sont-ils possibles pour tout le monde ?
- Questions sur l'accès à snapi et webmail, est-ce que le message est passé dans tous les services ?
- Les agents en télétravail doivent-ils effectuer les mêmes heures que d'habitude (soit 7h12 coincé sur une chaise de cuisine avec les yeux sur l'écran ?

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'accepter, Mesdames les Présidentes, nos salutations respectueuses.

Les élu-e-s CGT  
du comité technique

## Questions et remarques complémentaires

- Les puéricultrices qui gardent les enfants des soignants viennent tout juste d'être équipées de masque. L'information sur le protocole d'utilisation des masques a-t-elle été faite ?
- Les agents de la Résidence autonomie les Jardins ne sont toujours pas équipés de masques !
- Quelle est le positionnement de l'administration par rapport aux agents qui télétravaillent et qui doivent faire l'école à la maison des enfants et dont le conjoint travail ?
- Quels sont les délais de recrutement du poste d'encadrement de la médiathèque ? L'agent quitte son poste en fin de semaine. En attendant le recrutement du cadre, allez-vous embaucher un contractuel pour faire les permanences de service public des autres cadres de la médiathèque ?
- A propos des collègues animateurs des services enfance réquisitionnés au niveau des accueils des enfants des personnels soignants, vous trouverez ci-dessous quelques remarques:
- Turn over des animateurs non équitables sur les sites : certains ont travaillé quasiment une semaine alors que d'autres n'ont pas été appelés alors qu'ils étaient volontaires. Quels sont les critères appliqués ?
- Attestation employeur envoyée tardivement (ex : à 20h30 la veille pour embaucher le lendemain à 7h30). Quid de la validité de l'attestation non imprimable (beaucoup d'animateurs n'ont pas d'imprimante à leur domicile) si contrôle lors de leur déplacement domicile travail
- Repas du personnel le midi : un animateur par site doit se déplacer en centre-ville récupérer les sandwiches. Pas moyen de mutualiser et ainsi livrer sur les 3 sites pour éviter de faire déplacer 3 personnes qui plus est avec leur propre moyen de locomotion.